

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 07 Juin 2011
A la salle de réunion « La Ciamarella » à 20h30**

A L'Ouverture de la séance,

Présents : Marc KONAREFF, Véronique ANSELMET, Yann ANSELMET, Denis CHARRIER, Bruno MARMOUX, Christophe LAGARDE, Guy GINET, Fabien ANSELMET.

Absents : Lucien BLANC, Franck CHARRIER, Hervé CHARRIER

Représentés :

Secrétaire de séance : Bruno MARMOUX est nommé Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- *Emprunt Zone Agricole*
- *Marché de travaux Zone Agricole*
- *Audit Assurance Commune*
- *Personnel Eté Remontées Mécaniques*
- *Décision Modificative Remontées Mécaniques*
- *Projet de Bail TDF*
- *Subvention Partenariat Victor Muffat-Jeandet*
- *Nomination Délégués Syndicat Pays de Maurienne*
- *Questions Diverses*

EMPRUNT ZONE AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une Zone Agricole. La première tranche étant terminée, il convient désormais de poursuivre l'opération. Il expose que la Commune ne disposant pas de ressources suffisantes pour en assurer le financement, il est indispensable de contracter un emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- APPROUVE dans le principe le projet qui lui est présenté et déterminé comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Emprunt : 900 000€

- DECIDE de demander au Crédit Agricole des Savoie, l'attribution d'un prêt de 900.000 euros au taux fixe trimestriel de 4,70 % destiné à financer les travaux précités, et dont le remboursement en capital s'effectuera en 30 années à partir de 2012.

- PREND L'ENGAGEMENT, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- PREND L'ENGAGEMENT pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- DONNE SON ACCORD pour que soit réglé par la procédure du débit d'office, par l'intermédiaire des Services du Trésor, le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

5 Voix Pour,
2 Voix contre,
1 Abstention

Zone agricole « Les Glières »
Marché de travaux – Réalisation de bâtiments agricoles et
d'ouvrages de protection

Le Maire rappelle au conseil l'état d'avancement du projet de zone agricole à Bonneval s/Arc au lieu-dit Les Glières. Le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2010 relative au lancement d'une consultation, selon la procédure d'appel d'offres avec publication au niveau européen, pour un marché de travaux (alloti) portant sur les travaux de prévention des risques naturels, construction des bâtiments et aménagements paysagers pour un montant total prévisionnel de 5 215 000 € HT.

Suite à la consultation réalisée, aux négociations menées auprès des entreprises pour l'attribution de certains lots et à l'analyse des offres, le Maire présente au conseil les conclusions des réunions des Commissions d'Appel d'offres « Zone agricole de Bonneval sur Arc » (instaurée par délibération du 29/04/2010) de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

Le Maire informe le conseil que le montant total prévisionnel des marchés pour l'ensemble des lots 1 à 13 s'élèverait donc à 5 287 466.49 € HT.

Après en avoir délibéré, suite à cette présentation des conclusions des Commissions d'appel d'Offres « Zone agricole de Bonneval » de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise, le Conseil Municipal :

⇒ Autorise la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise à mandater la Société d'Aménagement de la Savoie, mandataire pour le compte de la Communauté de communes à notifier et signer les marchés suivants auprès des entreprises titulaires:

MARCHE DE TRAVAUX LOT N°	ENTREPRISE TITULAIRE	MONTANT TOTAL € HT PREVISIONNEL DU MARCHE
N°1/ Pare Bloc Pare Avalanches	TPLP	365 711 €
N°2/Confortement des berges	TPLP	191 990 €
N°3/Terrassement - VRD	HMTp	182 160 €
N°4/ Gros œuvre- Maçonnerie	TRUCHET BATIMENT	2 387 781.41 €
N°5/ Structure – Bardage Bois	ETS BOROT	994 241.50 €
N°6/ Etanchéité- Zinguerie	ERIC	143 437.43 €
N°7/Couverture Végétalisée	LES JARDINS DU THABOR	85 865 €
N°8/ Menuiseries intérieures Bois- Portes étables	SM BAT	119 248.55 €
N°9/ Menuiseries extérieures Alu – Métallerie Clôture en toiture	SM BAT	178 705.15 €
N°10/ Plomberie Sanitaires	SARL RAVENNA ET TRUSSARDI	56 255.22 €
N°11/ Electricité courants faibles	GANDELIN	174 020.89 €
N°12/ Ventilation	GANDELIN	119 443.34 €
N°13/ Déclencheurs Avalanches	TAS	271 252 €
N°14/ Espaces Verts	LES JARDINS DU THABOR	17 355 €

REMARQUES

ECONOMIES DEJA RETENUES A INTEGRER PAR AVENANT :

LOT 5 = - 9 994 € HT (suppression de 2 planchers intermédiaires pas indispensables)

LOT 6 = - 9 914.98 € HT (suppression de doublons avec lot 7 / pourtour drainant)

**MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DES TRAVAUX =
5 267 557.51 € HT**

5 Voix Pour,
2 Voix Contre
1 Abstention,

Fabien ANSELMET soumet au Conseil Municipal de se renseigner au niveau des structures de toit des bâtiments de la zone s'ils sont bien conçu pour supporter le poids de la neige.

BAIL TDF

Le Maire présente au conseil municipal le projet de bail établi par TDF, celui-ci concerne le renouvellement du bail du site TDF de Bonneval Sur Arc qui prend en compte les nouveaux équipements sportifs construits par TDF ainsi qu'une augmentation de loyer d'un montant de 700€.

Le Conseil Municipal ayant délibéré,

-ACCEPTE le nouveau projet de bail

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail qui sera passé entre la commune de Bonneval sur Arc et TDF.

8 Voix Pour,

PERSONNEL REMONTEES MECANQUES
ETE

Le maire expose à l'Assemblée qu'un suivi technique et administratif du service des remontées mécaniques doit être effectué durant la saison d'été.

Le conseil municipal ayant délibéré autorise Monsieur le Maire à embaucher 4 employés pour la saison d'été :

Ces employés seront rémunérés sur la base de la grille SNTF.
Ces personnes seront chargées notamment de participer à la maintenance des appareils des remontées mécaniques et aux travaux à exécuter sur les bâtiments ou les pistes (Maçonnerie, terrassements...) à partir du 15 Juin au 31 Octobre 2011.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à embaucher une secrétaire pour la période du 1er Juin 2011 au 30 Novembre 2011 sur la base de 200H pour la totalité de la période concernée.

Les crédits nécessaires sont prévus aux articles 6412 et 645 du budget des remontées mécaniques.

8 Voix Pour,

OUVERTURE LIGNE DE CREDIT BUDGET COMMUNAL Travaux zone agricole

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès d'un Etablissement bancaire une ouverture de crédit à court terme de 1 000 000 Euros destinée à faciliter l'exécution budgétaire pour les travaux de la Zone Agricole et pallier une insuffisance temporaire de liquidité. Cette ligne de trésorerie permettrait d'éviter les retards dans le paiement des factures et de patienter pour les versements de subventions et de remboursements FCTVA affectées aux travaux de la Zone Agricole. Elle contribuerait ainsi à une amélioration de la gestion, la trésorerie étant parfois insuffisante pour régler les dépenses en cours bien que celles-ci aient été prévues au budget du fait du décalage existant entre la date de paiement des factures et la date de perception des recettes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire:

- DECIDE de demander au Crédit Agricole des Savoie aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme d'un montant plafond de 1 000 000 euros pour une durée de douze mois.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance.

- PREND l'engagement

✓D'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
✓D'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget).

✓De créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

- CONFERE en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

5 Voix Pour,
2 Voix Contre,
1 Abstention,

PARTENARIAT SPORTIF VICTOR MUFFAT-JEANDET

Le Maire expose le fait que dans le cadre de la gestion de son budget de développement consacré à la publicité et à la promotion de ses produits, de sa marque et de son image dans le public, Bonneval sur Arc souhaite recourir au parrainage publicitaire de Victor MUFFAT-JEANDET à l'occasion des compétitions sportives auxquelles celui-ci sera amené à participer en sa qualité de coureur du circuit mondial de ski alpin.

Le Maire propose d'accorder une prime de 6000€ à Victor MUFFAT-JEANDET

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat dans ces termes pour une durée d'un an.
- PRECISE que la somme est prévue à l'article 6574 du budget primitif 2011

6 Voix Pour,
2 Abstention,

CHANGEMENT TELESKI CHALENCON ET ASSISTANCE DE MAITRISE D'OEUVRE
--

Le Maire expose au conseil municipal le projet de remplacer le télési sur la parcelle n° 1312 section D appartenant à la commune. Ce projet nécessite une assistance pour la maîtrise d'œuvre. Celle-ci sera en charge d'étudier le projet, de porter une assistance aux consultations et démarches administratives, d'élaborer un suivi et contrôle de l'exécution des travaux jusqu'à l'installation et la mise en place du télési.

Coût total du projet : 290 000€

Le conseil municipal ayant délibéré :

-AUTORISE sur la parcelle n°1312 de la section D l'installation du télési chalençon, le passage des engins et les travaux de terrassement nécessaires à cette construction.

- DECIDE d'autoriser le Maire à lancer la procédure de marché.

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces du marché et contrats à intervenir et en poursuivre l'exécution dans la mesure du financement mis en place.

-DESIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres
Guy GINET, Hervé CHARRIER, Yann ANSELMET

8 Voix Pour,

**LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET
REMONTEES MECANQUES EST CONSULTABLE EN
MAIRIE.**

Questions Diverses :

Courrier Blanc Jean-François :

Suite au courrier de Monsieur BLANC jean-François en date du 20 Avril 2011, celui ci sollicite le Conseil Municipal pour faire poser de l'enrobé sur l'extrémité de la route Tralenta Nord.

Cette route a de plus en plus de nids de poule et provoque beaucoup de poussière.

Le conseil suggère de faire appel à l'Entreprise SACER et de faire établir un devis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que cette voirie soit bitumée.

Courrier de Monsieur BESSOT Thomas :

Par courrier en date du 18 Mai 2011, Monsieur BESSOT Thomas fait part au Conseil Municipal son projet d'installation en qualité d'agriculteur sur Bonneval.

Il sollicite le Conseil Municipal son souhait d'intégrer la zone Agricole.

Le Conseil Municipal transfère cette demande à la Commission Agricole.

Courrier du service Animation de l'Office du tourisme :

Monsieur RONDOLAT Sollicite le Conseil Municipal pour le prêt de la navette le 21 juin et le 13 Juillet pour les festivités prévues.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Bruno Marmoux propose au Conseil Municipal de se renseigner sur les verbalisations qui sont données sur la route du Col pendant l'inter saison notamment quand la route n'est pas officiellement ouverte.

Guy Ginet suggère de laisser un accès aux riverains et d'en informer par courrier les services concernés afin de trouver une solution.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Vu par nous, Maire de Bonneval Sur Arc pour être affiché le 10 Juin 2011 sur la porte de la Mairie et sur les tableaux d'affichage installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

*A Bonneval Sur Arc,
Le 10 Juin 2011,
Le secrétaire de Séance,*

Le Maire,